

TITRE

ANIMATEUR EN GERONTOLOGIE
 PAR APPRENTISSAGE ET
 AUTRES FINANCEMENT



LA MFR - CFA DE PONTONX-SUR-L'ADOUR

Association loi 1901 créée en 1954

La MFR de Pontonx-sur-l'Adour est un établissement d'enseignement professionnel par alternance sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture. Elle est devenue CFA en 2019 pour pouvoir effectuer de l'apprentissage.

Elle fait partie de l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales qui regroupe aujourd'hui environ 450 établissements en France.

Ses caractéristiques principales :

- l'alternance : pédagogie qui permet d'allier école et milieux professionnels
- Association loi 1901 qui intègre les parents et professionnels dans la gestion de l'établissement

NOS FORMATIONS :

- 4ème-3ème de l'Enseignement Agricole
- BAC PRO SAPAT (Services aux personnes et aux territoires)
- BAC PRO MCV (Métiers du commerce et de la vente) option AGEC
- BAC PRO SN (Systèmes Numériques) option RISC
- BTS MCO (Management Commercial Opérationnel)
- BPJEPS LTP (Loisirs tous publics)
- BPJEPS EEDD (Education à l'Environnement et au Développement Durable)
- Titre Animateur en Gérontologie
- Titre Pro MUM (Management d'Unité Marchande)
- **BACHELOR - Ouverture prochainement**

PUBLIC VISÉ ET PRÉ-REQUIS

Le Titre Animateur en Gérontologie est accessible aux personnes :

- Personne en reconversion professionnelle
- Personne en cours d'emploi
- Demandeur d'emploi
- Personne en contrat d'apprentissage
- Accompagnement VAE

L'Animateur en Gérontologie doit avoir :

- un projet professionnel avec le métier préparé
- avoir participé à une réunion d'information collective
- Avoir satisfait les tests de sélections écrits et oraux
- Accessible aux personnes en situation de handicap



LA VIE À LA MFR

Lors de la période de formation, les stagiaires présents sur l'établissement bénéficient d'un cadre de vie différent des formations initiales. Ils peuvent profiter d'un logement sur place avec restauration.

La semaine commence le Lundi matin à 9h et se termine le vendredi à 16h.

Ils disposent d'un établissement accessible à l'ensemble des personnes présentant un handicap : places de parking, allées de circulation, sanitaires adaptés, outils et moyens pédagogiques adaptés.

LES QUALITES REQUISES

- Dynamisme & motivation
- Capacité d'adaptation
- Persévérance
- Capacité de communication avec les différents publics
- Capacité à travailler en équipe
- Autonomie et rigueur
- Organisation

LES OBJECTIFS DU TITRE

Le Titre Animateur en Gérontologie a quatre objectifs principaux :

- Former et animer auprès d'un public de personnes âgées en structure ou au domicile
- Connaître les outils et méthodes pour animer
- Définir un projet d'accompagnement pour chaque personne dans le cadre de sa prise en charge globale
- Concevoir les animations



Dans le cadre de l'unité d'animation, l'Animateur en Gérontologie remplit les missions suivantes :

- Elaborer en équipe et sous la responsabilité du directeur le projet d'animation, le faire vivre au quotidien
- Concevoir et mettre en œuvre le projet d'animation dans le cadre d'un projet d'établissement
- Elaborer et mettre en œuvre des programmes d'animation
- L'animateur doit être autonome. Il doit être en capacité de l'adapter quotidiennement à chacun. Il est amené à prendre du recul, de se remettre en question. Il doit être organisé, doit savoir travailler en équipe et rendre compte de son environnement professionnel.

“

*L'alternance, un métier,
votre avenir !*

MÉTHODE UTILISÉE : L'ALTERNANCE

La formation se déroule selon un rythme d'alternance au sein d'un service animation pour personnes âgées.

Durée de la formation : 1141 heures : 720h à la MFR et 421h en stage

- **Statut « salarié »** : 21 semaines à la MFR (735h) et 83 semaines maximum en milieu professionnel
- **Statut « apprentissage »** : 24 mois, les relations entre l'école et l'entreprise sont permanentes
- **Statut « En poste »** :
 - Le parcours peut être complet (735h ou partiel suivant l'objectif de développement des compétences)
 - 21 semaines en MFR (735h) sur 1 ou 2 ans
- **Statut « Recherche d'emploi/reconversion professionnelle »** : 21 semaines sur 1 an à la MFR (735h) entre 20 et 25 semaines en milieu professionnel.
- **Statut « VAE »** :
 - Justifier d'une expérience d'au moins 1 an dans l'animation auprès des personnes âgées
 - Projet cohérent



FINANCEMENTS ET STATUTS

- Pôle emploi
- Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
- CPF
- Contrat de professionnalisation
- Contrat d'apprentissage
- Projet de transition professionnel

LES ELEMENTS DU PROGRAMME



PROGRAMME DE FORMATION	Descriptif et modalités d'évaluation et de certification
<p>Bloc 1 : <i>Observer, évaluer la situation et les besoins de personnes âgées dépendantes ou non, dans le cadre d'un projet institutionnel : 140 heures</i></p> <p><u>Compétences :</u> -Mobiliser différentes techniques de communications adaptées aux situations. -Concevoir, élaborer, utiliser des outils de recueil de données -Identifier les caractéristiques propres de la personne -Repérer les besoins, attentes et désirs de la personne -Utiliser un langage professionnel</p>	<p>-Production d'un dossier individuel de recueil de données concernant une personne âgée (15 pages) - Coef 1 - Prestation orale en centre de formation : présentation du recueil de données concernant une personne âgée (20 mn) - Coef 2</p>
<p>Bloc 2 : <i>Elaborer au sein d'une équipe pluridisciplinaire et sous la responsabilité du directeur le projet d'animation et le faire vivre au quotidien : 245 heures</i></p> <p><u>Compétences :</u> -Se situer dans le cadre d'un projet institutionnel -Animer le processus de définition du projet au sein d'une équipe ou au sein d'un collectif -Contribuer à la mise en œuvre du projet d'animation et coordonner les activités impliquant plusieurs acteurs -Concevoir des programmes et des plannings d'animation -Proposer des réponses construites à des situations nécessitant réajustement, intervention... -Concevoir une démarche et des outils d'évaluation dans une démarche qualité</p>	<p>-Production d'un dossier individuel Projet d'animation (35 pages) - Coef 2 - Prestation orale en centre de formation : présentation du dossier individuel Projet d'animation (30 mn) - Coef 3 - Prestation orale en centre de formation : étude de cas (20mn de préparation, 20 mn pour la prestation) - Coef 2 - Production d'un</p>
<p>Bloc 3 : <i>Proposer et participer à la mise en oeuvre d'un accompagnement personnalisé de la personne âgée qu'elle soit autonome ou en situation de dépendance : 147 heures</i></p> <p><u>Compétences :</u> -Stimuler la participation de la personne âgée, favoriser son implication en prenant appui sur sa dynamique relationnelle. -Réinvestir les éléments identifiés, prenant en compte la singularité de la personne. -Gérer une situation relationnelle. -Mettre en œuvre une attitude réflexive permettant d'adopter une posture professionnelle respectueuse de la personne et du projet d'établissement.</p>	<p>-Production d'un dossier individuel élaboré en milieu professionnel : Etude d'une situation d'accompagnement d'une personne âgée (10 pages) Coef 1 - Prestation orale en centre de formation : présentation du dossier élaboré en milieu professionnel - (20 mn) - Coef 3</p>
<p>Bloc 4 : <i>Concevoir et réaliser des activités d'animation individuelles et collectives spécifiques à destination de personnes âgées : 189 heures</i></p> <p><u>Compétences :</u> -Mobiliser des techniques d'animation -Maîtriser la conduite d'activités d'animation diversifiées individuelles comme collectives -Structurer sa démarche, analyser ses pratiques -Concevoir et utiliser des outils d'évaluation de la conduite d'activités</p>	<p>-Deux pratiques professionnelles d'animation (avec au moins une animation collective) visant des objectifs différents et réalisées en situation professionnelle (1h chacune) - Coef 2 chacune La pratique s'appuie sur un écrit composé de documents professionnels (fiche de préparation, fiches d'activités, fiches projets)</p>

FILIÈRES ET DÉBOUCHÉS



Les emplois potentiels :

- Intervenant indépendant auprès du public
- Accompagnement et animation à domicile
- Salarié en structure EHPAD
- Résidence senior
- Centre socio culturel
- Hébergement autonome



Le taux de réussite sur ce titre à ce jour est de 100% et 98% des stagiaires ont trouvé un emploi.



CONTACTEZ-NOUS !

*Notre réussite,
c'est avant tout la
réussite des jeunes !*

Pour tout renseignement complémentaire


Les formateurs référents

Severine LEGUILLON ou
Emillie DARRICAU
05 58 57 20 42
severine.leguillon@mfr.asso.fr
emilie.darricau@mfr.asso.fr

La direction

Alain DELMAS
05 58 57 20 42
mfr.pontonx@mfr.asso.fr

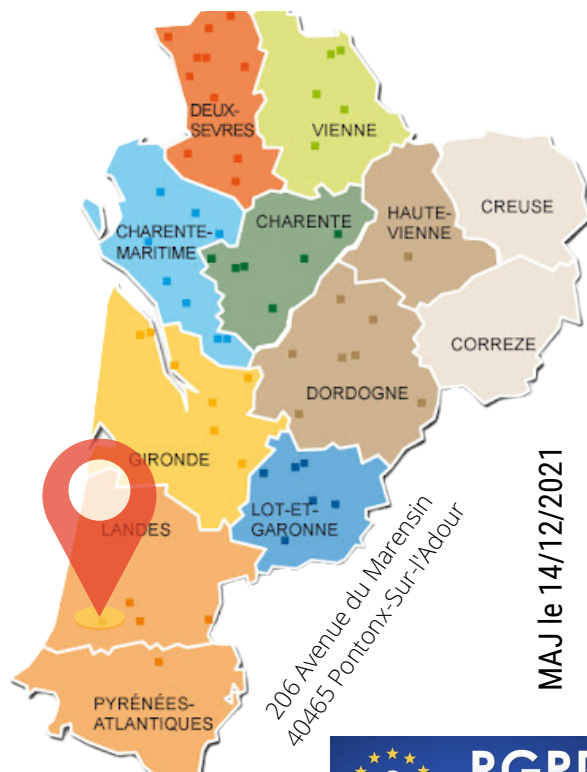
Le référent handicap Responsable de la formation

Sabine ANTUNES 
06 89 72 37 08
sabine.antunes@mfr.asso.fr

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

- 1 Réalisation d'un entretien individuel téléphonique
- 2 Rendez-vous physique avec le responsable de la formation pour une explication détaillée de la formation, des modalités d'apprentissage et autres financements, et une visite des locaux
- 3 Remise d'un dossier de candidature
- 4 Renvoyer le dossier avec les pièces demandées
- 5 Etude du dossier et confirmation écrite de l'admission après réalisation des tests écrits et oraux de sélections.
- 6 Signature du contrat d'apprentissage ou convention de stage

NOUS LOCALISER



FORMATION EN
ALTERNANCE

INTERNAT, EXTERNAT
OU DEMI-PENSION

*De la 4^{ème}
aux études
supérieures*

ECOLE ASSOCIATIVE
À TAILLE HUMAINE

SOUS CONTRAT
AVEC L'ETAT

CFA
MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES
Pontonx-Sur-l'Adour



MFR de Pontonx-Sur-l'Adour

05 58 57 20 42 ▪ mfr.pontonx@mfr.asso.fr ▪ www.mfr-pontonx.com

FORMATION : Titre Animateur en Gérontologie

(Critère 2 : Indicateur 4.4)

Fiche établie par :

Date :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Date de naissance : ____/____/____

☎ : ____/____/____/____/____ Mail : _____

CURSUS CHOISI :

- Coursus complet
- Coursus modulaire et bloc(s) de compétences choisi(s) :
- Bloc 1
- Bloc 2
- Bloc 3
- Bloc 4

FORMATIONS/DIPLOMES :

SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE :

Demandeur d'emploi depuis moins de 1 an depuis 1 an et plus = N° ID : _____

Date de début : _____ et date de fin : _____ d'indemnités pôle emploi

Organisme de suivi : Pôle Emploi Mission Locale CAP EMPLOI Cabine de placement

Nom/Prénom du conseiller : _____

☎ : _____ ☒ : _____

Demandeur d'emploi non indemnisé

Congé (parental, individuel de formation, sabbatique, ...) : _____

Conjoint collaborateur sans statut*

Salarié d'un employeur du secteur privé ou public

Bénévole

Autre, préciser : _____

STATUT DE LA PERSONNE HANDICAPEE :

Titulaire d'une carte d'invalidité : % _____

RQTH

Titulaire de l'AAH

Notification CDES ou CDAPH (Uniquement apprentissage)

Titulaire d'une rente invalidité

Titulaire d'une rente d'accident du travail ou maladie professionnelle.

Pensionné de guerre ou assimilé

Autre : mutilé de guerre, assimilé mutilé de guerre, sapeur-pompier volontaire.

☞ Etes-vous concerné ? OUI NON

Si OUI, Echéance : _____

En cours : Date de la demande : ____/____/____

Organisme sollicité pour établir le dossier : _____

Nature du handicap :

- Déficience motrice
- Déficience visuelle
- Déficience Auditive
- Déficience invalidante
- T.S.A
- Handicap psychique
- Poly- handicap
- Autre

Informations supplémentaires : difficultés ?

Exigences médicales du handicap :

Soins : _____

- Durée : _____

Autres : Préciser : _____

Compensation mises en place antérieurement :

Pour la formation :

- 1/3 temps
- Moyens Humains
- Matériel Spécifique

Pour les examens :

- 1/3 temps
- Moyens Humains
- Matériel Spécifique

Transports adaptés :

- OUI NON
- Si OUI, lesquels : Prise en charge pour le transport (Taxi, ...) Transports en commun adaptés transports en commun

VOTRE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :

Emplois exercés :

<i>Dates</i>	<i>Durée</i>	<i>Etablissements</i>	<i>Postes occupés</i>
___/___/___			
___/___/___			
___/___/___			

Vos centres d'intérêts :

PROJET PROFESSIONNEL :

<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> Projet d'entreprise d'accueil : _____ Accord Agefiph/FIPHFP : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

CONTRAINTES PERSONNELLES :

MOBILITE GEOGRAPHIQUE :

Remise dossier pré-inscription complet : OUI NON

Document de l'entretien et appréciation générale :

Sources de financement possibles :

Si fancement par entreprise :

Adresse entreprise : _____

Personne à contacter : _____ Téléphone : _____

Adresse Mail : _____



Le contrat d'apprentissage

Objectif

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel. Ce contrat alterne des périodes d'enseignement général, technologique et professionnel en centre de formation d'apprentis (CFA) et des périodes de travail en entreprise pour mise en application des savoir-faire.

Public

- Les jeunes âgés de 16 à 25 ans.
- Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 25 ans (les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les travailleurs handicapés, les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant le diplôme ou titre visé).
- Avant 16 ans, les jeunes ayant achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire (en fin de 3ème) peuvent entrer en apprentissage.
- Les entreprises relevant du secteur artisanal, commercial, industriel, agricole ainsi que les employeurs du secteur public, du milieu associatif et des professions libérales.

Type de contrat

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier, dont la durée dépend du titre ou diplôme préparé. Sa durée est comprise entre 1 et 3 ans, et peut éventuellement être adaptée en fonction du niveau initial du salarié.

Durée du travail

Le temps de travail de l'apprenti est identique à celui des autres salariés de l'entreprise incluant le temps de présence en centre de formation d'apprentis. Le mode en temps partiel est exclu.

Rémunération

L'apprenti bénéficie d'une rémunération variant en fonction de son âge ; en outre, sa rémunération progresse chaque nouvelle année d'exécution de son contrat. Le salaire minimum perçu par l'apprenti correspond à un pourcentage du SMIC (voir la dernière page)



Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le salarié. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat.

Comment est organisée l'alternance ?

L'apprenti suit un enseignement général, théorique et pratique dans le centre de formation d'apprentis et travaille en alternance chez un employeur privé ou public pour mettre en œuvre les savoirs acquis.

L'apprenti est obligatoirement guidé par un maître d'apprentissage, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante.

Les aides à l'embauche mobilisables pour l'employeur Les employeurs d'apprentis peuvent bénéficier d'un certain nombre d'aides financières :

- Une exonération de cotisations sociales. Celle-ci peut être totale ou partielle selon la taille de l'entreprise ou la qualité d'artisan.
- Une indemnité compensatrice forfaitaire versée par la région. Le montant minimal est fixé à 1 000 euros par an.
- Un crédit d'impôt de 1 600 euros par apprenti, porté à 2 200 euros dans certains cas.
- Aides supplémentaires en cas d'embauche d'un travailleur handicapé.

Pour une embauche du 1er mars au 31 décembre 2011, une compensation des charges patronales pendant un an pour l'embauche supplémentaire d'un alternant de moins de 26 ans.

Des avantages pour les apprentis

- Obtenir un diplôme dans une situation de travail et en étant rémunéré.
- Avoir la possibilité d'enchaîner plusieurs contrats afin de préparer plusieurs diplômes successifs ou complémentaires.
- Être accompagné par un maître d'apprentissage qui facilite l'insertion dans l'entreprise.
- Le salaire de l'apprenti n'est pas soumis à cotisations salariales (salaire net égal au salaire brut)
- Le salaire de l'apprenti n'est pas imposable, dans la limite du smic, y compris en cas de rattachement au foyer fiscal des parents.

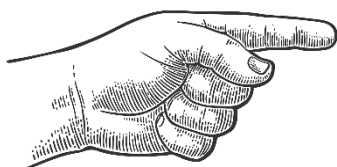
Des avantages pour les entreprises

- Recruter un salarié motivé en bénéficiant de conditions avantageuses.
- Assurer une transmission des savoir-faire et un accompagnement grâce aux maîtres d'apprentissage. Procédure Au plus tard dans les cinq jours suivant la conclusion du contrat, l'employeur envoie le contrat d'apprentissage visé par le CFA à la chambre



consulaire dont il dépend (chambre de commerce et d'industrie, chambre de métiers, chambre d'agriculture).

Celle-ci dispose de 15 jours pour enregistrer le contrat. Elle l'adresse ensuite à l'Unité territoriale (ex-DDTEFP) de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) qui dispose également de 15 jours pour valider l'enregistrement. Pour les employeurs publics du secteur non industriel et commercial, l'enregistrement est réalisé par l'Unité territoriale de la DIRECCTE. Trouver son contrat d'apprentissage C'est une phase importante, parfois délicate, nécessitant une anticipation importante : il faut rechercher un employeur plusieurs mois avant la rentrée en CFA. Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui nécessite une recherche d'emploi intensive, ciblée, méthodique respectant plusieurs étapes : le recueil d'informations, l'orientation, la recherche d'un employeur, la recherche d'un centre de formation.



SALAIRE D'UN APPRENTI EN 2022

Rémunération par mois la 1^{ère} année de formation			
16 à 17 ans 27% du SMIC 432.84€	18 à 20 ans 43% du SMIC 689.34€	21 à 25 ans 53% du SMIC 849.65€	26 ans et + 100% du SMIC 1603.12€
Rémunération par mois la 2^{ème} année de formation			
16 à 17 ans 39% du SMIC 625.22€	18 à 20 ans 51% du SMIC 817.59€	21 à 25 ans 61% du SMIC 977.90€	26 ans et + 100% du SMIC 1603.12€

** Au 1^{er} Octobre 2021 : SMIC horaire brut : 10.57€ / SMIC mensuel brut : 1603.12€

MFR de PONTONX-SUR-L'ADOUR

207 Avenue du Marensin – 40465 Pontonx-Sur-l'Adour

05.58.57.20.42 • www.mfr-pontonx.com • mfr.pontonx@mfr.asso.fr